

Plate-forme d'échanges affichage
environnemental des PGC

GT Méthodologie

Date :
2008-02-06

Numéro du document:
N 019

Assistante:
Lydia GIPTEAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:
Mélanie RAIMBAULT
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 88 80
melanie.raimbault@afnor.org

Compte rendu de la réunion du GT méthodologie du 2 février 2009

COMMENTAIRES/
DECISIONS

Liste de présence disponible auprès d'AFNOR

SUITE A DONNER

Pour information

SOURCE

AFNOR

➤ ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Discussions autour de la prise en compte de la fin de vie**
 - ✓ Contribution Ecobilan, Valorplast/Elipso/PlasticsEurope, WWF, Papier/carton, Aciers, CSVMF (Verre), CCD, RDC consulting
 - ✓ + commentaires IFEU sur doc N 21 de la plateforme
3. **Phase d'utilisation – Identification de lignes directrices à destination des GT sectoriels**
 - ✓ Contribution ADEME
4. **Proposition pour la prise en compte du transport des consommateurs : Information à déporter**
 - + commentaires IFEU sur doc N 21 de la plateforme
5. **Organisation des travaux et des prochaines réunions**
6. **Questions diverses**

I. Ouverture de la réunion


Christine Cros ouvre la réunion et remercie les participants pour leurs nombreuses contributions (reprises dans le doc N 20).

L'ordre du jour est approuvé.

II. Prise en compte du recyclage

L'un des objectifs de cette réunion est de clarifier les positions vis à vis de la prise en compte de la fin de vie et, dans la mesure du possible de trancher sur ce point.

Christine Cros présente une synthèse des contributions reçues et reformulées.



Allocation au recyclé
 $(1-R_1) E_V + R_1 E_R + (1-R_1) E_D$

Allocation au recyclable
 $(1-R_2) E_V + R_2 E_R + (1-R_2) E_D$

Allocation 50/50
 $(1-0,5R_1-0,5R_2) E_V + (0,5R_1+0,5R_2) E_R + (1-0,5R_1-0,5R_2) E_D$

Formule D1 PAS 2050 (boucle fermée)
 $(1-R_1) E_V + R_1 E_R + (1-R_2) E_D$

E_V : émissions liées à l'extraction de la matière première vierge
E_R : émissions liées à la transformation de la matière recyclée
E_D : émissions liées à l'élimination des déchets
R_1 : part de matière recyclée
R_2 : part de matière recyclable

Suite à cette présentation plusieurs points restent en suspend :



Questions

- Comment détermine-t-on R_1 et R_2 ?
- Au niveau du produit ? De la filière?
- Doit-on différencier dans le temps?

$$(1-R_1) E_V + R_1 E_R + (1-R_1) E_{D-1}$$

$$E_V - E_{V+1} R_2 + R_2 E_{R+1} + (1-R_2) E_D$$

Les membres s'accordent à dire qu'il faut favoriser les personnes qui font des efforts d'éco-conception et inciter les autres à se lancer. A ce titre, Philippe Diercxsens souhaite que les efforts en matière d'intégration de recyclé et donc les efforts de R&D soient valorisés. Le WWF est sur la même ligne.

Il est précisé que :

- lorsque l'on parle de recyclable on parle de la matière effectivement collectée
- R_1 et R_2 s'appliquent au niveau du produit. R_1 étant sur le post-consommateur (conforme à la norme ISO). On pourra cependant avoir des R_2 collectifs pour des sous-filières bien identifiées (i.e. recyclage d'une bouteille plastique)
- E_V, E_D, E_R seront des facteurs génériques à trouver dans la base de données : E_V déterminé au niveau européen, E_D au niveau national, E_R scindé en deux : recyclage au niveau européen, fin de vie et collecte au niveau national.

- Dans le cas de la boucle fermée, l'annexe D1 du PAS2050 s'applique avec une extension pour papier/carton.

Comment sait on dans quel cas on se trouve entre marché recyclable et recyclé ? Comment calcule-t-on l'élasticité de la demande ?

Est ce que le rapport entre le prix de la matière vierge et le prix de la matière recyclée sur les XX derniers mois pourraient servir d'indicateur quant au fait qu'il faille se poser la question de l'allocation?

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, il est suggéré que des contributions soient transmises sous 3 semaines pour définir le point de basculement qui permettra de dire dans quel cas une filière se trouve.

Les secteurs s'étant exprimés ont, en résumé les positions décrites ci-dessous :



- Verre : allocation au recyclable
- Acier : allocation au recyclable
- Papier-carton : PAS 2050 différencié en sous-filières avec imbrication des boucles
- Plastique : allocation 50/50
- Aluminium : allocation au recyclable

Le cas général semble être de regarder la situation du marché sans préjugés et de voir au cas par cas la solution la mieux adaptée.

Philippe Diercxsens suggère que la flexibilité requise pour le plastique pourrait être une allocation 60/40 ou 30/70 et qu'à ce jour on ne sait pas et qu'il faut attendre le résultat des études en cours et discuter de l'allocation au GT alimentation avant de trancher sur ce point.

Christine Cros rappelle qu'il a été décidé de ne valider l'annexe que lors de la plate-forme d'avril. A ce jour la question cruciale en suspens est d'identifier les éléments objectifs qui permettront de justifier le cas des filières.

Christine Cros conclut en indiquant que pour la boucle fermée le PAS2050 s'applique, en y ajoutant la possibilité de boucles imbriquées (cf papiers/cartons).

En boucle ouverte : l'allocation se fera en fonction du marché. Des éléments complémentaires sont attendus de la part des participants pour savoir ce qui déclenche la décision d'allocation 50/50 – 100/0 – 0/100.

Christine Cros rappelle également l'article 7 paragraphe 2 du BPX30-323 où des valeurs de base par grandes applications sont identifiées et qu'il est ensuite du choix de chacun de s'en démarquer vis à vis d'applications particulières. R2 sera déterminé par grandes familles si possible.

II. Prise en compte de la phase d'utilisation

Christine Cros propose au CCD de présenter sa position (cf doc N20) quant à la prise en compte de la phase d'utilisation.

Il s'agirait de prendre en compte la phase d'utilisation lorsqu'il existe un impact lié intrinsèquement au produit et qui peut être différencié et de ne pas la prendre en compte lorsqu'il n'est pas différencié.

L'exemple donné pour le shampoing s'avère inapproprié puisqu'il peut y avoir un shampoing sec et la phase d'utilisation devient alors un élément différenciant.

Les avis dans la salle font part d'un besoin de prise en compte de la phase d'utilisation afin notamment de pousser les industriels à innover. Si la phase d'utilisation est prépondérante et qu'elle masque les impacts du produit lui-même alors le message est clair quant aux leviers d'amélioration.

Le fait de sa prise en compte permettra également d'éviter une double comptabilisation.

Il est également mentionné que l'ecolabel européen prend en compte la phase d'utilisation.

L'ademe fait part de sa contribution (cf doc 20) et demande s'il serait possible de hiérarchiser les 4 points faisant l'objet de la proposition :

« Proposition

Les groupes de travail sectoriels devront déterminer un scénario d'utilisation afin que la phase d'utilisation soit calculée de la même manière pour tous les produits. Pour élaborer ces scénarios d'utilisation et dans la mesure du possible, ils s'appuieront sur :

- *des normes harmonisées lorsqu'elles existent ;*
- *les recommandations des fabricants (température de lavage pour un textile, dose recommandée pour un détergent...);*
- *des enquêtes consommateurs lorsqu'elles existent ;*
- *Une convention d'utilisation établie par consensus. »*

Les membres s'accordent à dire qu'il est difficile d'établir une hiérarchie et propose d'ajouter un point supplémentaire sur les données de mise sur le marché en volume vendu (chiffres de vente annuels lorsqu'ils existent) et de préciser que la convention d'utilisation sera établie par consensus au sein du groupe de travail sectoriel. La phase d'utilisation pourra également être définie à l'aide des recommandations des fédérations.

La question du choix des indicateurs est soulevée :

Faut-il afficher les indicateurs importants mais non différenciant ou les indicateurs différenciant ?

Si l'indicateur n'est pas discriminant alors le consommateur ne pourra départager des produits lors de son acte d'achat. S'il est très impactant il est important de l'identifier pour que le producteur puisse s'améliorer et investir en R&D.

Etant donné que l'approche est multi-critères, il est recommandé par le groupe de maintenir un indicateur qui serait très impactant bien que non différencié et de prévoir un indicateur discriminant dans l'affichage final en plus des indicateurs importants mais non discriminants.

III. Proposition de déporter l'information sur le transport client.

L'ADEME demande aux membres du groupe de réfléchir à la possibilité de maintenir une information sur le transport client mais sans l'inclure dans l'indicateur global, en déportant l'information. La discussion n'est pas ouverte. Elle le sera à la prochaine plate-forme.

IV Questions et remarques diverses

- Si on reste sur 2 ou 3 indicateurs significatifs, comment fera t-on si le caractère significatif de l'indicateur varie fortement avec un choix de conception à ce jour marginal ? A priori, le choix des indicateurs doit pouvoir rendre compte de cette différenciation possible en ajoutant un indicateur.
- Le lien avec la santé est très ténu. La différence est que dans ce groupe nous n'abordons pas de notion d'exposition pendant une phase particulière du cycle de vie.
- La réparabilité sera t-elle prise en compte ? Cette étape du cycle de vie est comprise dans la phase d'utilisation. Il faudra donc la prendre en compte.
- Quid entre données conservatrices et données moyennes ? Cela ramène au mode de gouvernance de la base de données. Le but est d'inciter à la production de données.
- NF P01-010 en cours de discussions. L'ADEME a eu une conversation avec le CSTB et la DHUP. Christine Cros indique que suite à ces échanges, il semble que le point important pour le CSTB sur la fin de vie soit d'effectivement tout comptabilisé et pas tant la manière d'allouer au produit.

En conclusion Christine Cros rappelle que les contributions quant aux éléments qui permettraient de définir le choix d'allocation sont attendues sous 3 semaines (Fin février) afin de permettre une consolidation de l'ensemble des points.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche est en cours de validation du terme « carbone biogénique » et de la compatibilité de la méthodologie avec les règles établies à Poznan dans le cadre des négociations de l'UNFCCC.

Un document (annexe méthodologique du BP X30-323) sous forme normative sera rédigé et distribué à la Plate-forme pour consultation rapide avant validation par cette dernière en avril.

Aucune réunion de ce groupe n'est programmée. Le GT méthodologique se réunira si le besoin s'en fait sentir dans les mois qui viennent.